

SYNDICAT MIXTE DE GESTION DE L'ÉCOLE NATIONALE DE MUSIQUE
DANSE ET ART DRAMATIQUE DE VILLEURBANNE

46, cours de la République - 69100 Villeurbanne

Comité syndical
Délibération de la séance du jeudi 17 octobre 2024

Membres du comité syndical				Délibération n° 2430
En exercice	Présents	Pouvoirs	Absents	Objet : Décision Modificative n°2
9	4	4	5	Rapporteur : M. Stéphane FRIOUX
Délibéré : Adopté à l'unanimité				Annexe : Non

Président : Monsieur Stéphane Frioux

Présent(e)s : Monsieur Stéphane Frioux, Adjoint au Maire, Ville de Villeurbanne
Monsieur Hugo Dalby, Conseiller Métropole de Lyon
Madame Morgane Guillas, Conseillère Municipale Déléguée, Ville de Villeurbanne
Madame Corinne Subai, Conseillère Métropole de Lyon

Pouvoirs : Monsieur Cédric Van Styvendael, Maire, Ville de Villeurbanne, à M. Frioux
Madame Aurélie Loire, Adjointe au Maire, Ville de Villeurbanne, à Mme Subai
Madame Anne Reveyrand, Conseillère Métropole de Lyon, à M. Dalby
Monsieur Gaëtan Constant, Adjoint au Maire, à Madame Guillas

Excusé(e)s : Monsieur Cédric Van Styvendael, Maire, Ville de Villeurbanne
Madame Aurélie Loire, Adjointe au Maire, Ville de Villeurbanne
Monsieur Gaëtan Constant, Adjoint au Maire, Ville de Villeurbanne
Madame Anne Reveyrand, Conseillère Métropole de Lyon
Madame Caroline Lagarde, Conseillère Métropole de Lyon

Transmission à la Préfecture le 21 octobre 2024

Délibération n°2430 – Décision modificative numéro 2 exercice 2024 :

Mesdames, Messieurs,

Je vous propose, conformément à l'instruction M57, d'effectuer les modifications suivantes afin de rééquilibrer certaines dépenses et recettes de la section de fonctionnement et d'investissement de l'exercice 2024, en raison du montant de la reprise de subvention qui est plus élevée qu'estimée initialement : + 1 132.97 €.

Afin de rééquilibrer les dépenses et recettes de fonctionnement et d'investissement, il est proposé de procéder aux modifications suivantes :

Section de fonctionnement :

En Recettes

Chap.	Art.	Désignation	Montant des crédits ouverts avant DM	Propositions Nouvelles	Montant des crédits ouverts après DM
042	777	Quote-part des subventions d'investissement transférées au compte de résultat	22 300€	1 132.97€	23 432.97€
77	773	Mandats annulés sur exercice antérieur	1 000€	-995 €	5 €
77	77888	Autres charges diverses de gestion courante	505.50 €	-137.97 €	367.53 €
Total dépenses de fonctionnement				+ 0€	

Section d'investissement :

En dépenses :

Chap.	Art.	Désignation	Montant des crédits ouverts avant DM	Propositions Nouvelles	Montant des crédits ouverts après DM
040	13918	Reprise sur financement antérieur	22 300€	+1 132.97€	23 432.97€
021	2188	Autres immobilisations corporelles	113 434.98€	-1132.97€	112 302.01€
Total dépenses d'investissement				0€	

Ces opérations de transfert de crédits n'entraînent pas de modification au niveau de l'équilibre général du budget voté.

Il est proposé aux membres du Syndicat Mixte de Gestion d'approuver la Décision Modificative n°2 de l'exercice 2024.

Après vote, les membres du Comité Syndical approuvent la Décision Modificative n°2 de l'exercice 2024 et autorisent le Président à la signer.


Stéphane FRIOUX
Président du Syndicat Mixte de Gestion
Ecole Nationale de Musique, Danse et Art Dramatique
Villeurbanne

Syndicat Mixte de Gestion
de l'Ecole Nationale de Musique
de Villeurbanne
46, cours de la République
69100 Villeurbanne
Tél. 04 78 68 98 27